

Séminaire diplomatique du TPIY
Allocution de M. John Hocking, Greffier
La Haye, 19 novembre 2009

Excellences, Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir de m'adresser à vous aujourd'hui, pour la seconde fois en tant que Greffier du Tribunal. Lors du dernier séminaire, alors que j'accédais à mes nouvelles fonctions, j'ai évoqué devant vous certaines de mes priorités, à savoir redéfinir les activités du Greffe pour refléter l'évolution des besoins du Tribunal, veiller à ce que la réduction des effectifs du Tribunal s'effectue de manière équitable et transparente, renforcer l'héritage du Tribunal et assurer la transition d'un tribunal pénal dont l'activité est intense à une structure chargée d'assumer les fonctions résiduelles. Aujourd'hui, six mois plus tard, je suis fier de pouvoir dire que des progrès considérables ont été réalisés. Je vais à présent passer en revue les progrès qui ont été réalisés dans cinq domaines clés.

1. Restructuration du Greffe

Premièrement, au cours des derniers mois, j'ai procédé à de profonds changements dans l'organisation du Greffe, et ce, afin de m'acquitter au mieux de mes fonctions et d'apporter un soutien plus efficace aux juges, à l'Accusation et à la Défense. L'activité judiciaire n'étant plus concentrée sur les procès en première instance mais sur les appels, et finalement sur l'exécution des peines, le Greffe doit adapter ses actions pour répondre aux nouveaux besoins du Tribunal. Si l'appui judiciaire demeure notre principale fonction, nous nous acquittons dans le même temps d'autres tâches : réduire les effectifs, conserver le personnel, archiver les documents du Tribunal, transférer le savoir-faire aux tribunaux de la région et assurer la transition vers une structure chargée des fonctions résiduelles.

Ces activités sont indissociables des procès. Une vision claire et une approche bien coordonnée sont nécessaires pour les mener à bien. J'ai regroupé les fonctions de conseil juridique et de politique générale au sein de mon cabinet. J'ai l'intention de superviser personnellement ces questions, aidé en cela par le Greffier adjoint et mon chef de cabinet. Nombre d'entre vous savent déjà que Ken Roberts a été nommé Greffier adjoint du Tribunal, et Martin Petrov, chef de cabinet. Le Greffe bénéficiera de leurs longues années d'expérience au service du Tribunal. La restructuration totale du Greffe devrait s'achever le mois prochain lorsque nous aurons reçu les recommandations des experts concernant l'information du public et les activités de sensibilisation du Greffe.

2. Adoption du budget

En deuxième lieu, j'évoquerai le financement du TPIY. L'un des principaux défis que je dois relever en tant que Greffier est de faire adopter le budget du Tribunal. Pas plus tard qu'hier, je me trouvais au siège de l'ONU où j'ai présenté, en compagnie du Procureur adjoint et d'autres collègues, le budget pour l'exercice 2010-2011 au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Le budget pour le prochain exercice biennal est l'un des plus importants dans l'histoire du Tribunal. Il reflète le début de la dernière phase des travaux du Tribunal, avec une réduction nette de 82 millions de dollars des États-Unis. Dans seulement six semaines, nous commencerons à réduire nos effectifs.

Le TPIY compte actuellement 990 fonctionnaires. Le projet de budget prévoit qu'au cours des deux prochaines années, 399 postes seront supprimés, soit une réduction de 40 % par rapport au tableau actuel des effectifs. L'achèvement des procès en première instance aura également une incidence importante sur le nombre des juges. D'après les prévisions actuelles, 14 juges quitteront le Tribunal avant la fin de l'année 2011 (10 juges *ad litem* et quatre juges permanents).

Et pourtant, il reste beaucoup à faire. Le mois prochain, 25 accusés seront jugés en première instance et 13 autres attendront que la Chambre d'appel statue sur leur recours. Pour la première fois depuis l'arrestation de Duško Tadić en février 1995, le Tribunal n'aura plus aucun accusé en attente d'être jugé. Dans dix-huit mois, un seul de ces 25 accusés, Radovan Karadžić, sera encore en train d'être jugé en première instance. Dans le même temps, les appels augmenteront en nombre et seront plus complexes, notamment ceux dans les affaires à accusés multiples dont les procès se sont ouverts en 2006 et 2007. Tous les organes du Tribunal réaffecteront leurs ressources pour tenir compte de l'évolution vers des appels plus nombreux et plus complexes. Il est proposé de renforcer la Chambre d'appel en lui réaffectant huit juges siégeant actuellement en première instance (quatre du TPIY et quatre du TPIR). Au niveau interne, nous envisageons également de réaffecter des fonctionnaires de la Section d'appui aux Chambres et du Bureau du Procureur qui se chargeront des activités en appel et non plus en première instance.

3. Réduction des effectifs

J'en viens maintenant au troisième point que je souhaite aborder : la réduction des effectifs. Qu'est-ce que cela signifie au juste pour le TPIY ? Il s'agit de réduire le nombre de postes compte tenu de la charge de travail prévisionnelle du Tribunal, c'est-à-dire du nombre et du type d'affaires dont il est saisi, à la fois en première instance et en appel. En 2004 a été créée une commission paritaire de négociation, composée de représentants de la direction et du syndicat du personnel chargés de

s'accorder sur les principes et mécanismes à mettre en œuvre pour parvenir à la réduction des effectifs du Tribunal.

J'ai récemment rendu plusieurs décisions qui encadreront la réduction des effectifs. Je ne l'ai pas fait de gaîté de cœur, car ces décisions marquent la fin de l'aventure pour des fonctionnaires qui ont consacré une part importante de leur vie au Tribunal. Je suis toutefois convaincu que les procédures et contrôles que nous avons mis en place permettront de garantir l'équité et la transparence du processus. Les personnes qui remplissent des fonctions interchangeables feront l'objet d'un examen comparatif en vue de désigner celles qui partiront en premier. L'examen comparatif tiendra compte de la performance, de l'intégrité et de l'ancienneté du fonctionnaire. L'ensemble du processus se fera sous le contrôle d'une commission d'examen, composée de membres de la direction et du syndicat du personnel, qui sera également chargée de me conseiller au sujet des cas particuliers.

La Section des ressources humaines travaille actuellement sans relâche pour finaliser cet exercice. Je me suis fixé comme objectif d'offrir à tous les fonctionnaires des contrats qui refléteront le résultat du processus de réduction des effectifs. Chaque personne doit être en mesure de savoir jusqu'à quand elle sera employée par le Tribunal. Celles qui devront partir seront averties au moins trois mois, voire six, à l'avance.

Cela étant, il va sans dire que les procès en première instance et les procédures en appel ne pourront se poursuivre à un rythme aussi soutenu que si le fonctionnement du Tribunal n'était pas perturbé par le départ de fonctionnaires qualifiés. Le Tribunal doit conserver un nombre minimum de fonctionnaires clés au sein des trois organes : l'Accusation, le Greffe et les Chambres. C'est là un défi d'une importance considérable : conserver le personnel qualifié pour mener nos travaux à leur terme tout en mettant en œuvre la réduction des effectifs du Tribunal.

La fidélisation du personnel a été abordée dans plusieurs rapports présentés par le TPIY et le TPIR. L'Assemblée générale examine actuellement l'adoption d'une prime de fin de service dans tout le système des Nations Unies et l'application de l'engagement continu. Ces mesures seraient tout particulièrement bénéfiques au Tribunal. Nous serons très reconnaissants à tous ceux qui accepteront d'appuyer l'adoption de ces mesures, car celles-ci nous permettraient d'offrir au personnel une plus grande stabilité et renforceraient les efforts que nous déployons actuellement pour conserver celui-ci.

4. Fonctions résiduelles

Je souhaite également évoquer brièvement les mesures actuellement prises pour préparer la transition vers la structure appelée à assumer les fonctions résiduelles du Tribunal, quatrième point

que j'aborderai ce matin. En mai 2009, le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité un rapport sur les aspects administratifs et budgétaires du dépôt des archives du TPIY et du TPIR et sur le siège du ou des mécanismes appelés à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux. Ce rapport est encore examiné par le Conseil de sécurité, mais le Tribunal a d'ores et déjà commencé à mettre en œuvre certaines recommandations pour faciliter la transition.

En premier lieu, nous avons commencé à passer en revue les ordonnances concernant les mesures de protection accordées aux témoins afin de proposer que ces mesures soient rapportées ou modifiées. Bien évidemment, le Tribunal continuera de protéger les témoins qui doivent l'être. Cependant, lorsqu'elles n'ont plus lieu d'être, il est dans l'intérêt général de lever ces mesures de protection. Dans le même ordre d'idées, un comité pilote, composé de représentants du Greffe et des Chambres, élabore actuellement un système pour lever la confidentialité des comptes rendus d'audience et de certains documents.

En deuxième lieu, conformément au rapport du Secrétaire général, nous avons entrepris d'accomplir un certain nombre de tâches pour faciliter la conservation et la consultation des archives du Tribunal. Il faut préserver la somme de ces dossiers judiciaires non seulement parce qu'ils constituent tout un pan de l'héritage du Tribunal, mais aussi parce qu'ils devront être accessibles à la structure chargée d'exercer les fonctions résiduelles, aux institutions judiciaires de la région, aux acteurs de la société civile et aux autres parties intéressées. Le personnel des Chambres et du Greffe a également commencé à envisager la possibilité de créer des centres d'information dans les pays de l'ex-Yougoslavie pour faciliter l'accès aux archives du Tribunal, en diffusant notamment des exemplaires des archives relatives aux procédures publiques.

Enfin, mon cabinet est en train de revoir tous les accords conclus avec des États ou des organisations internationales, ainsi que les contrats passés avec des entreprises privées, pour déterminer s'ils doivent continuer de s'appliquer après la fermeture du Tribunal et dans quelles conditions.

5. Exécution des peines

J'en arrive à présent au dernier point que j'aborderai aujourd'hui : l'exécution des peines. Comme vous le savez déjà, puisque je saisis chaque fois l'occasion de le rappeler, la coopération que vous apportez au Tribunal dans le cadre de l'exécution des peines est absolument cruciale. Je suis extrêmement reconnaissant à ceux d'entre vous qui ont permis au Tribunal, par le soutien qu'ils lui ont apporté, d'accomplir cette fonction essentielle. À l'horizon 2013, quelque 40 accusés de plus auront été jugés définitivement et la plupart d'entre eux seront probablement en train d'attendre leur

transfert vers le pays où ils purgeront leur peine. Je suis optimiste puisque je compte parmi eux les deux accusés toujours en fuite que sont Goran Hadžić et Ratko Mladić. Nous avons plus que jamais besoin de votre soutien pour faire exécuter les peines des futurs condamnés.

Conclusion

Pour conclure, je souhaiterais vous rappeler certains chiffres clés qui reflètent les réalisations du Tribunal : 161 personnes mises en accusation, plus de 5 500 témoins entendus, 121 personnes définitivement jugées. Dans dix-huit mois, il n'y aura plus qu'un seul accusé en train d'être jugé en première instance. Il suffit de constater les progrès considérables qui ont été réalisés dans le renforcement des capacités des États de l'ex-Yougoslavie à juger les crimes de guerre et le développement de l'ensemble des normes du droit pénal international tant sur le fond qu'au plan de la procédure. Ces réalisations sont les vôtres. Sans le soutien de la communauté internationale, le Tribunal n'aurait jamais pu les accomplir. Je vous en remercie comme je vous remercie de l'appui sans faille que vous apportez à notre travail.